




DIRECTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Etat statistique sur les rechutes consécutives aux sinistres AT-MP, qui ont été reconnues par la branche AT-MP sur la période 2006-2009

(étude à partir des données
ORPHEE du Datamart AT-MP)

Etude 2010-212 ↻ *septembre 2010*

Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
Direction des Risques Professionnels - Mission Statistiques - PJ / MY & YL

 Assurance Maladie RISQUES PROFESSIONNELS CNAMTS / DRP	Etat statistique sur les rechutes consécutives aux sinistres AT-MP, reconnues par la branche	2010-212
		Page 2 / 14
		2010-09-01

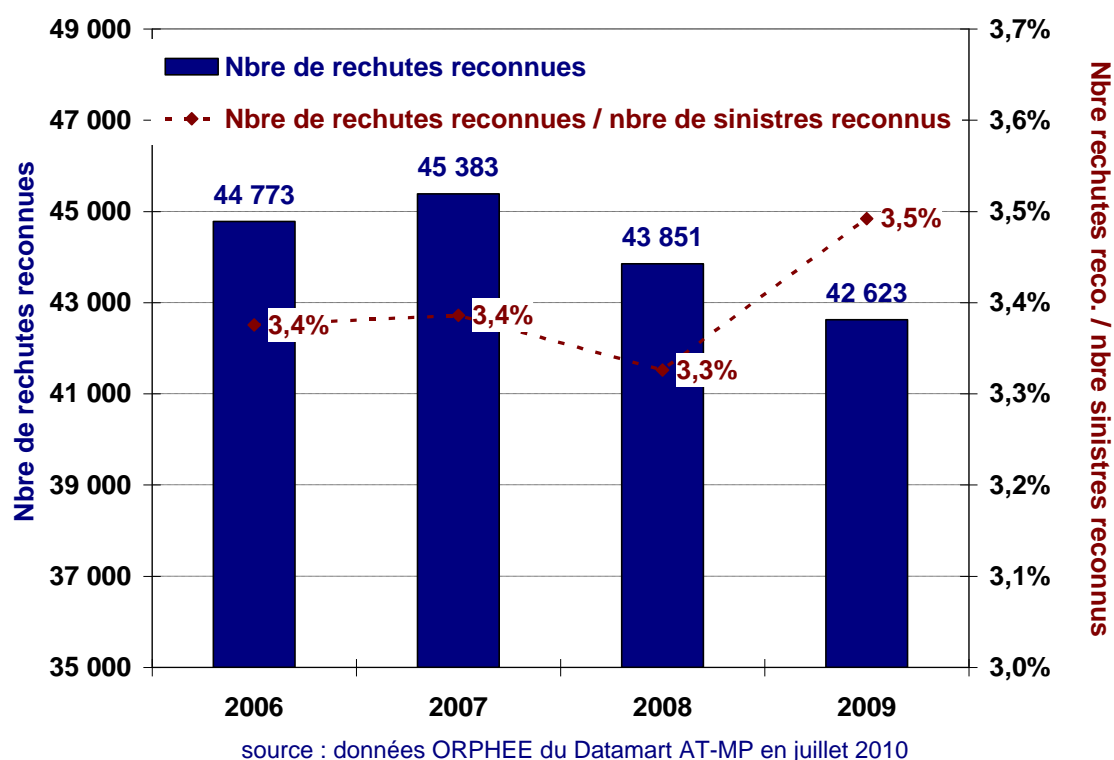
Ce document présente un état statistique sur les rechutes consécutives aux sinistres AT-MP, qui ont été reconnues par la branche AT-MP au cours des dernières années. Pour mémoire, le cas des rechutes est prévu par l'article [L443-2 du Code de la Sécurité Sociale](#) : « Si l'aggravation de la lésion entraîne pour la victime la nécessité d'un traitement médical, qu'il y ait ou non nouvelle incapacité temporaire, la caisse primaire d'assurance maladie statue sur la prise en charge de la rechute ».

La première partie de l'étude qui traite de dénombrements repose sur des données à fin 2009, remontées de l'application ORPHEE dans le Datamart AT-MP au début juillet 2010.

Les parties suivantes qui examinent les questions de délais, de rechutes successives, de reconnaissance... reprennent in extenso les éléments d'une étude interne (n° 2010-004) menée en début d'année sur les données du Datamart mises à jour en novembre 2009.

1 Dénombrement des rechutes reconnues sur la période 2006-2009

Figure 1 : nombre de rechutes reconnues sur la période 2006-2009 et poids de ces rechutes par rapport à l'ensemble des sinistres reconnus sur la même période



Tous risques confondus, le nombre de rechutes reconnues par la branche AT-MP est en moyenne d'environ 44 000 par an sur les années 2006 à 2009.

Quand bien même les rechutes reconnues une année donnée ne sont pas forcément des suites des sinistres reconnus sur la même année, le ratio du nombre de rechutes reconnues au nombre de sinistres reconnus permet d'apprécier l'ampleur du phénomène : par rapport au nombre de sinistres AT-MP reconnus sur 2006-2009 (en moyenne 1,3 million par an), le poids de ces rechutes ressort à 3,4%.

Le Tableau 1 ci-dessous permet de nuancer ces constats généraux selon que les sinistres relèvent du risque AT (accident du travail), trajet ou MP (maladie d'origine professionnelle), les ratios s'échelonnant entre moins de 3% pour les AT et plus de 15% pour les MP.

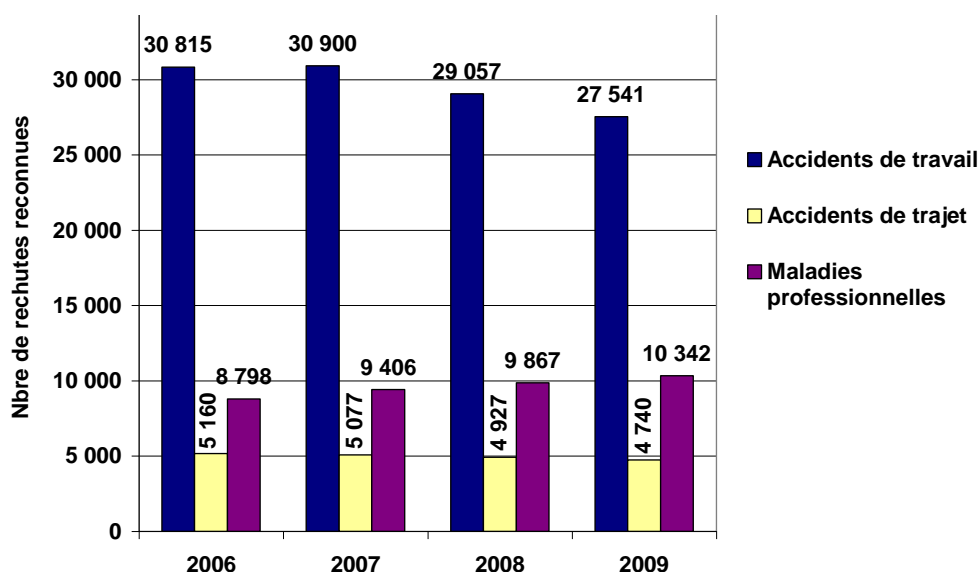
L'augmentation du ratio constatée en 2009 pour le risque AT, résulte vraisemblablement du décalage temporel entre la baisse globale de la sinistralité AT et la diminution du nombre de rechutes qui devrait, à terme, en résulter.

Tableau 1 : dénombrements des rechutes reconnues sur la période 2006-2009 par nature de risque et poids de ces rechutes par rapport aux sinistres reconnus sur la même période

Année de décision rechute	Accidents de travail		Accidents de trajet		Maladies prof.		Total	
	nombre	% rechutes / sinistres	Nbre	% rechutes / sinistres	Nbre	% rechutes / sinistres	Nbre	% rechutes / sinistres
2006	30 815	2,67%	5 160	4,4%	8 798	16,2%	44 773	3,38%
2007	30 900	2,65%	5 077	4,2%	9 406	17,1%	45 383	3,39%
2008	29 057	2,57%	4 927	3,9%	9 867	16,0%	43 851	3,33%
2009	27 541	2,70%	4 740	3,7%	10 342	14,5%	42 623	3,49%

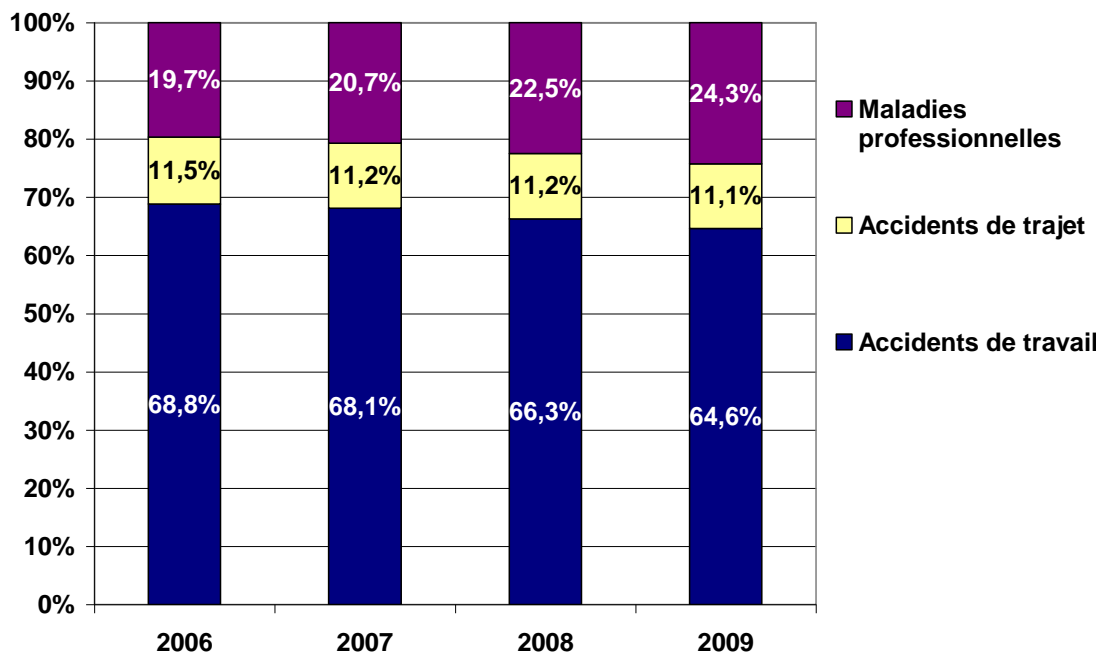
source : données ORPHEE du Datamart AT-MP en juillet 2010

Figure 2: dénombrement des rechutes reconnues par nature de risque



source : données ORPHEE du Datamart AT-MP en juillet 2010

Figure 3 : répartition des rechutes reconnues par nature de risque



source : données ORPHEE du Datamart AT-MP en juillet 2010

2 Délais de survenance des rechutes

En ce qui concerne les délais entre sinistres et rechutes, les données rassemblées sur le Tableau 2 montrent des écarts-types supérieurs ou égaux aux moyennes, ce qui atteste d'une grande variabilité des délais étudiés. Dans ce contexte, il convient de préférer l'examen des médianes et autres quantiles aux seules moyennes pour apprécier les phénomènes.

C'est l'objet de la Figure 4 ci-dessous : pour plus du quart des rechutes repéré par le niveau supérieur des boîtes, le délai entre sinistre et rechute apparaît supérieur à 4 ans.

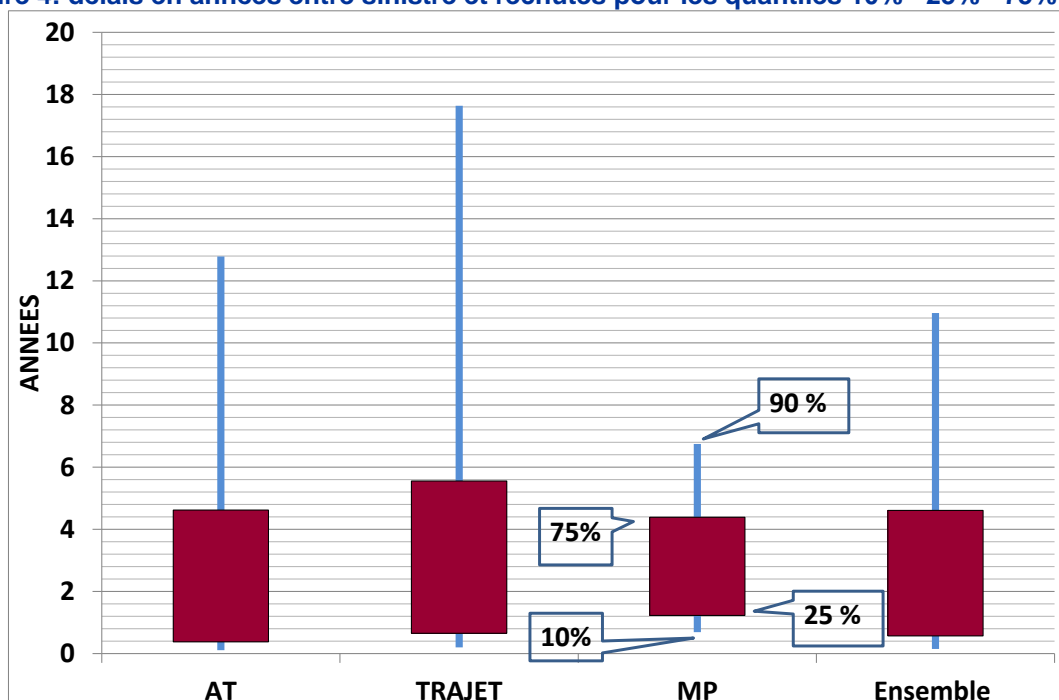
Tableau 2 : statistiques sur les délais entre les rechutes et les sinistres qui en sont à l'origine

Risques AT/MP	nbre de rechutes	délai moyen (en année)	délai moyen (en jour)	écart-type (j)	quantile 10% (j)	1er quartile (j)	délai médian (j)	3ème quartile (j)	quantile 90% (j)
Accidents de travail	116 040	4,3	1 572	2 588	39	138	522	1 687	4 669
Accidents de trajet	19 481	5,4	1 960	3 064	73	239	646	2 030	6 441
Maladies prof.	37 396	3,3	1 188	1 082	252	449	879	1 604	2 465
Ensemble	172 917	4,2	1 532	2 419	55	207	630	1 684	4 005

sur l'ensemble des rechutes reconnues de 2006 à novembre 2009

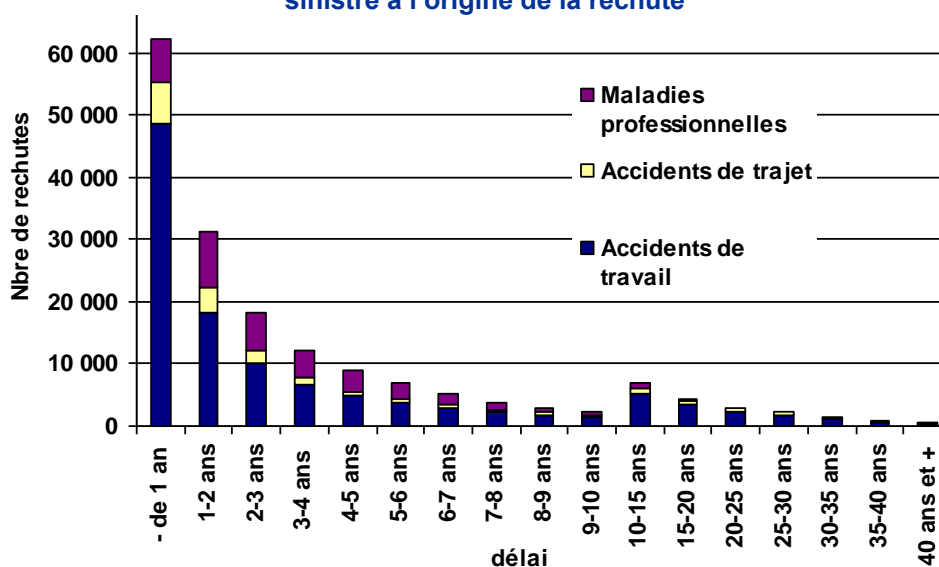
source : données ORPHEE du Datamart AT-MP en novembre 2009

Figure 4: délais en années entre sinistre et rechutes pour les quantiles 10% - 25% - 75% - 90%



source : données ORPHEE du Datamart AT-MP en novembre 2009

Figure 5 : dénombrement des rechutes en fonction du délai (en année) entre la rechute et le sinistre à l'origine de la rechute

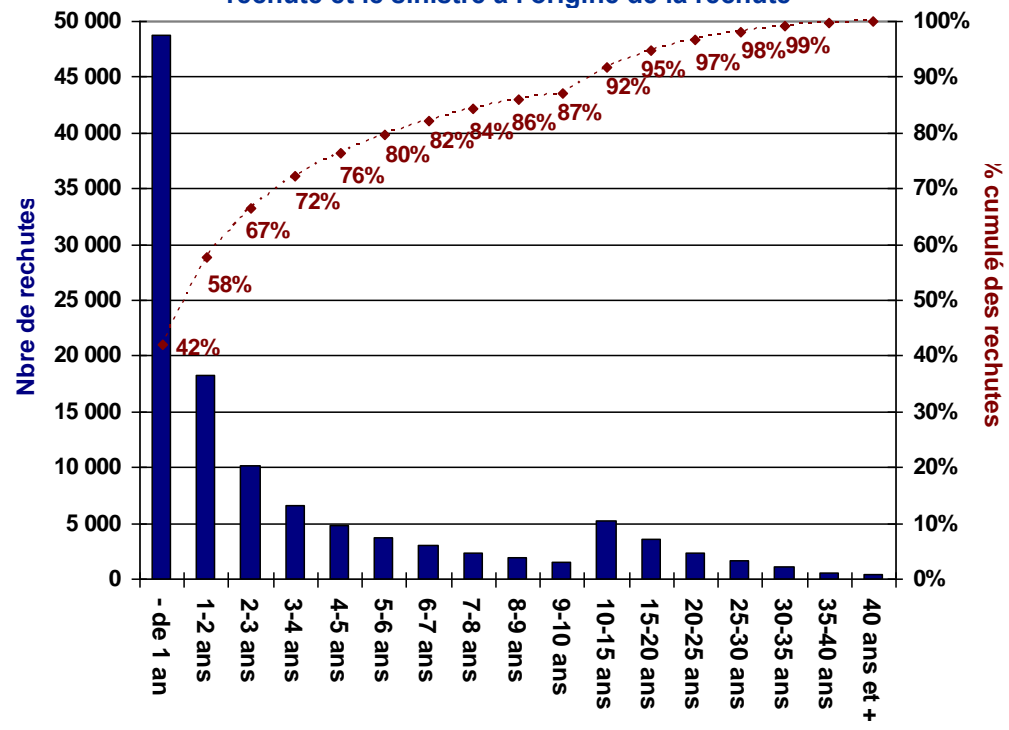


sur le champ des 173 000 rechutes reconnues sur la période 2006 à novembre 2009

source : données ORPHEE du Datamart AT-MP en novembre 2009

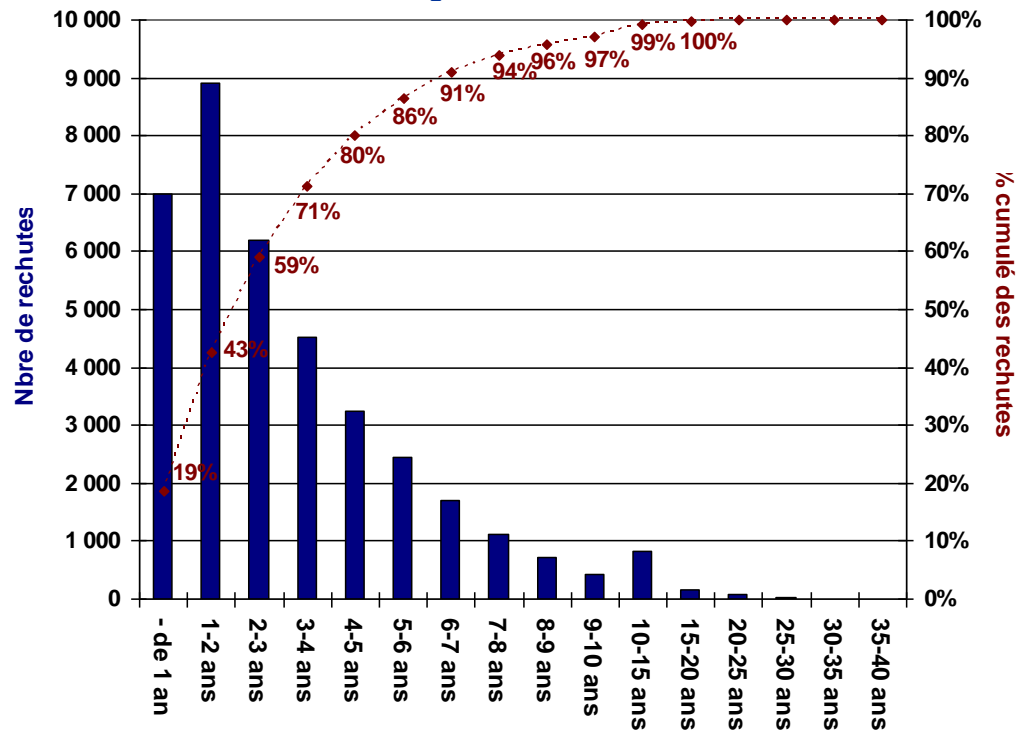
Les Figure 6 et Figure 7 qui suivent permettent d'examiner de plus près le cas des AT et des MP. Il convient de relativiser ces constats par le fait qu'il peut s'agir de rechutes successives qu'on ne distingue pas dans cette partie.

Figure 6 : Risque accidents du travail - rechutes en fonction du délai (en année) entre la rechute et le sinistre à l'origine de la rechute




sur le champ des rechutes AT reconnues sur la période 2006 à novembre 2009

Figure 7 : Risque MP - rechutes en fonction du délai (en année) entre la rechute et le sinistre à l'origine de la rechute



sur le champ des rechutes AT reconnues sur la période 2006 à novembre 2009

source des figures 6 et 7 : données ORPHEE du Datamart AT-MP en novembre 2009

 Assurance Maladie RISQUES PROFESSIONNELS CNAMTS / DRP	Etat statistique sur les rechutes consécutives aux sinistres AT-MP, reconnues par la branche	2010-212
		Page 7 / 14
		2010-09-01

3 Rechutes successives

Les résultats établis au paragraphe précédent prennent en compte toutes les rechutes. Or, plus de 10% des sinistres qui ont engendré une rechute sur la période d'analyse ont donné lieu à d'autres rechutes sur la même période (Tableau 3).

Tableau 3 : répartition des sinistres associés aux rechutes reconnues de la période 2006 à novembre 2009 en fonction du nombre de rechutes

Nombre de rechutes reconnues par sinistre sur la période 2006-nov.2009	Sinistres concernés	
	en nombre	en poids
1 seule rechute	134 773	88,9%
2 rechutes	13 635	9,0%
3 rechutes	2 252	1,5%
4 rechutes	553	0,4%
plus de 5 rechutes	329	0,2%
Ensemble	151 542	100,0%

source : données ORPHEE du Datamart AT-MP en novembre 2009

Mais comme la période d'observation (près de 4 ans) est du même ordre de grandeur que le temps caractéristique d'apparition d'une rechute, il convient de compléter l'approche par une analyse longitudinale (Tableau 4) par laquelle on examine le devenir des seuls sinistres de 2004 en matière de rechutes : sur la période de 2004 à novembre 2009, 13% des sinistres de 2004 qui ont connu une rechute en ont connu plusieurs, ce que le Tableau 5 permet de nuancer selon les risques concernés, résultats qui valent pour la cohorte et la période d'observation concernées.

Tableau 4 : suivi des rechutes des sinistres reconnus, survenus en 2004

	Tous risques confondus		Risque AT		Risque trajet		Risque MP	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Sinistre reconnu, survenus l'année 2004	1 313 722	100%	1 154 805	100%	110 686	100%	48 231	100%
dont sinistres sans rechute de l'année 2004 à nov.2009	1 283 945	97,7%	1 134 196	98,2%	107 396	97,0%	42 353	87,8%
dont sinistres avec au moins 1 rechute sur la période de l'année 2004 à déc.2009	29 777	2,3%	20 609	1,8%	3 290	3,0%	5 878	12,2%
- avec 1 rechute	25 990	2,0%	18 381	1,6%	2 948	2,7%	4 661	9,7%
- avec 2 rechutes	2 988	0,2%	1 811	0,2%	287	0,3%	890	1,8%
- avec 3 rechutes	578	0,0%	322	0,0%	47	0,0%	209	0,4%
- avec 4 rechutes	150	0,0%	71	0,0%	6	0,0%	73	0,2%
- plus de 5 rechutes	71	0,0%	24	0,0%	2	0,0%	45	0,1%

Tableau 5 : répartition entre rechute unique et rechutes successives sur la cohorte des sinistres de 2004

	Tous risques confondus		Risque AT		Risque trajet		Risque MP	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Sinistres de 2004 avec au moins 1 rechute sur la période de l'année 2004 à nov.2009	29 777	100,0%	20 609	100,0%	3 290	100,0%	5 878	100,0%
- avec 1 rechute	25 990	87,3%	18 381	89,2%	2 948	89,6%	4 661	79,3%
- avec plusieurs rechutes	3 787	12,7%	2 228	10,8%	342	10,4%	1 217	20,7%

source : données ORPHEE du Datamart AT-MP en novembre 2009

4 Délai entre fin de l'épisode initial et première rechute

Il s'agit ici d'étudier le délai entre la première rechute et la fin de l'épisode initial, attestée par une décision médicale finale (DMF) dont le Tableau 6 fournit la typologie.

Tableau 6 : typologie des décisions médicales finales

Code décision médicale finale	Décision médicale finale (DMF)
ATI	Avis technique impossible
C	Consolidation avec séquelles non indemnissables
CIP	Consolidation avec séquelles indemnissables
G	Guérison
GA	Guérison apparente
RDF	Report décision date fixée
RDU	Report décision date ultérieure
RJ	Rejet décision M.T.

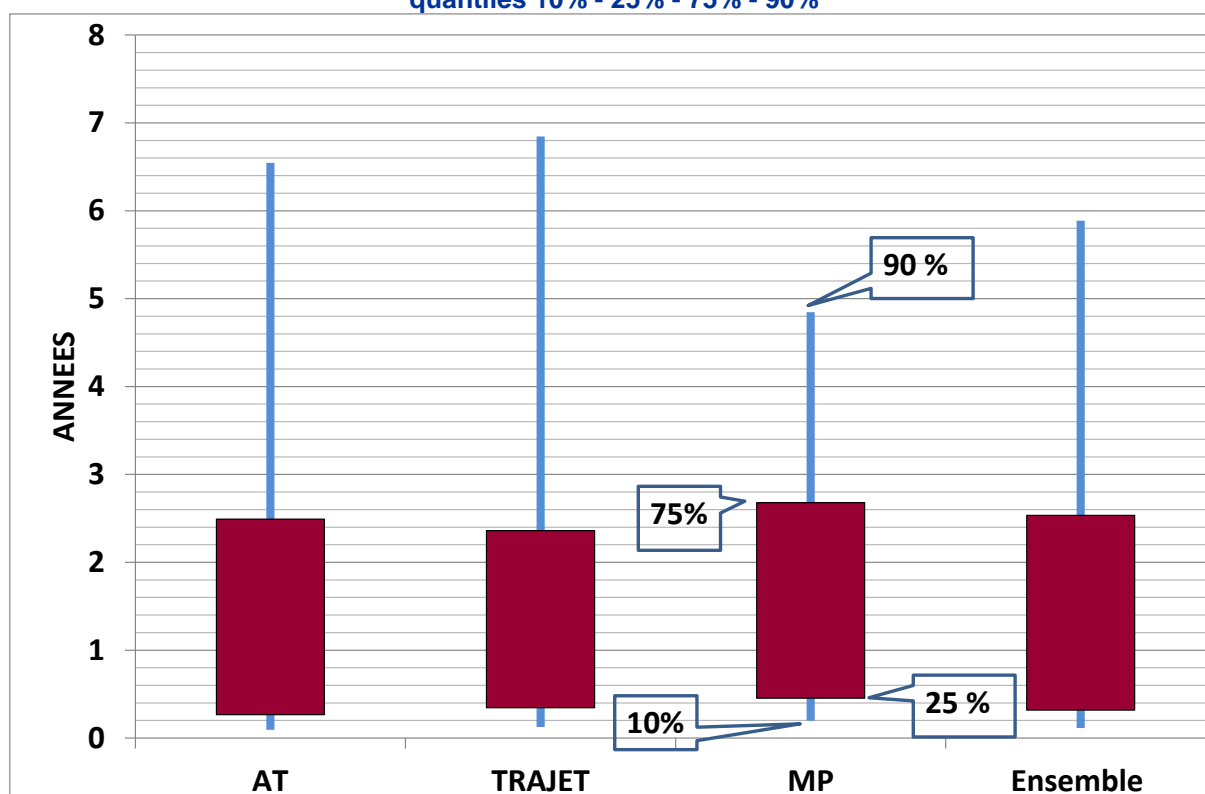
La statistique sur les délais est établie sur les 54% de cas pour lesquels les bases statistiques disposent d'une date d'effet de la DMF.

Tableau 7 : statistiques sur les délais entre la fin de l'épisode initial et la 1ère rechute

Risques AT/MP	nbre de rechutes étudiées	délai moyen (en année)	délai moyen (en jour)	écart-type (j)	quantile 10% (j)	1er quartile (j)	délai médian (j)	3ème quartile (j)	quantile 90% (j)
Accidents de travail	50 553	2,6	954	2 047	34	97	282	910	2 391
Accidents de trajet	9 671	2,8	1 035	2 309	46	126	309	862	2 500
Maladies prof.	21 417	2,0	717	885	72	166	396	978	1 770
Ensemble	81 641	2,5	901	1 856	42	116	316	926	2 150

Représentées sur la Figure 8 selon les mêmes modalités que la Figure 4, les données du Tableau 7 traduisent des délais moins longs, puisqu'il s'agit uniquement des premières rechutes. Pour les ¾ d'entre-elles, il se sera écoulé moins de trois ans depuis la DMF.

Figure 8: délais en années entre fin de l'épisode initial et début de 1^{ère} rechute pour les quantiles 10% - 25% - 75% - 90%



5 Reconnaissance des rechutes

Cette partie s'attache aux taux de reconnaissance des rechutes déclarées et aux délais séparant la déclaration et la prise de décision de reconnaissance ou de rejet, par rapport à cette déclaration.

5.1 Taux de reconnaissance des rechutes

Les taux de reconnaissance ont été établis à partir des rechutes déclarées à la branche sur la période 2006 à novembre 2009, soit 234 700 déclarations. Ces taux ont calculés à partir des seules déclarations qui ont donné lieu à une décision (reconnaissance ou rejet).

Les résultats ont été présentés tous risques confondus (Tableau 8), mais également par nature de risque (Tableau 9 à Tableau 11). Sur la période étudiée, globalement, les taux de reconnaissance pour les risques AT, trajet et MP sont respectivement de **71%**, **74%** et **84%**.

Tableau 8 : taux de reconnaissance des rechutes - tous les risques confondus

Année de déclaration	nombre de déclarations de rechutes				% de rechutes reconnues ($b / (b+c)$)	% de décisions en attente (d / a)
	total ($a = b+c+d$)	dont nombre rechutes reconnues (b)	dont nombre rechutes rejetées (c)	dont nombre rechutes en attente (d)		
2006	59 244	44 172	14 913	159	75%	0%
2007	60 188	44 315	15 382	491	74%	1%
2008	60 960	43 586	15 655	1 719	74%	3%
2009 partielle	54 311	33 194	13 034	8 083	72%	15%

source : données ORPHEE du Datamart AT-MP en novembre 2009

Tableau 9 : taux de reconnaissance des rechutes – risque accidents de travail

Année de déclaration	nombre de déclarations de rechutes				% de rechutes reconnues ($b / (b+c)$)	% de décisions en attente (d / a)
	total ($a = b+c+d$)	dont nombre rechutes reconnues (b)	dont nombre rechutes rejetées (c)	dont nombre rechutes en attente (d)		
2006	41 631	29 989	11 527	115	72%	0%
2007	42 095	29 807	11 939	349	71%	1%
2008	41 673	28 579	11 872	1 222	71%	3%
2009 partielle	36 824	21 446	10 023	5 355	68%	15%

source : données ORPHEE du Datamart AT-MP en novembre 2009


Tableau 10 : taux de reconnaissance des rechutes – risque accidents de trajet

Année de déclaration	nombre de déclarations de rechutes				% de rechutes reconnues ($b / (b+c)$)	% de décisions en attente (d / a)
	total ($a = b+c+d$)	dont nombre rechutes reconnues (b)	dont nombre rechutes rejetées (c)	dont nombre rechutes en attente (d)		
2006	6 759	5 048	1 688	23	75%	0%
2007	6 656	4 952	1 648	56	75%	1%
2008	6 812	4 844	1 781	187	73%	3%
2009 partielle	6 039	3 698	1 462	879	72%	15%

source : données ORPHEE du Datamart AT-MP en novembre 2009

Tableau 11 : taux de reconnaissance des rechutes – risque maladies professionnelles

Année de déclaration	nombre de déclarations de rechutes				% de rechutes reconnues ($b / (b+c)$)	% de décisions en attente (d / a)
	total ($a = b+c+d$)	dont nombre rechutes reconnues (b)	dont nombre rechutes rejetées (c)	dont nombre rechutes en attente (d)		
2006	10 408	8 772	1 617	19	84%	0%

 l'Assurance Maladie RISQUES PROFESSIONNELS CNAMTS / DRP	Etat statistique sur les rechutes consécutives aux sinistres AT-MP, reconnues par la branche	2010-212
		Page 11 / 14
		2010-09-01

Année de déclaration	nombre de déclarations de rechutes				% de rechutes reconnues ($b / (b+c)$)	% de décisions en attente (d / a)
	total ($a = b+c+d$)	dont nombre rechutes reconnues (b)	dont nombre rechutes rejetées (c)	dont nombre rechutes en attente (d)		
2007	11 097	9 286	1 729	82	84%	1%
2008	12 212	9 961	1 947	304	84%	2%
2009 partielle	11 200	7 886	1 506	1 808	84%	16%

source : données ORPHEE du Datamart AT-MP en novembre 2009

5.2 Délais de décision de reconnaissance ou de rejet, pour les rechutes

On définit le délai de décision comme le délai écoulé entre la date de déclaration de la rechute et la date de reconnaissance ou de rejet de cette même rechute.

Le Tableau 12 présente, à partir de plus de 233 000 décisions, les principales statistiques sur ces délais, tandis que les Figure 9 et Figure 10 illustrent ces résultats

Tableau 12 : statistiques sur les délais de décision (en jours) concernant les reconnaissances et les rejets de la période 2006 à novembre 2009

Risques AT/MP	délai moyen	Ecart-type	Quantile 10%	1er quartile	Médiane	3ème quartile	Quantile 90%
Accidents de travail	93	545	18	27	39	54	76
Accidents de trajet	89	546	16	26	38	53	76
Maladies prof.	64	228	21	30	42	61	89
Ensemble	87	500	18	27	40	55	78

source : données ORPHEE du Datamart AT-MP en novembre 2009

Il est à noter que la courbe des accidents du travail se confond avec la courbe des accidents de trajet, ce qui correspond vraisemblablement au fait que les considérants de la décision de reconnaissance de la rechute sont du même ordre.

Figure 9 : pourcentages cumulés du nombre de décisions en fonction du délai entre la déclaration et la décision, pour chacun des 3 risques

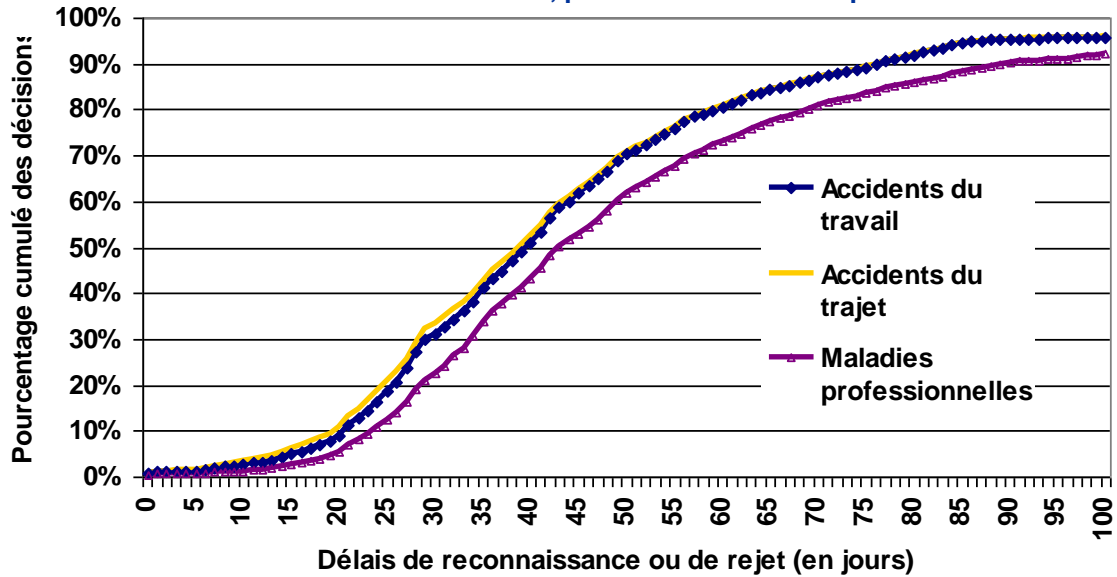
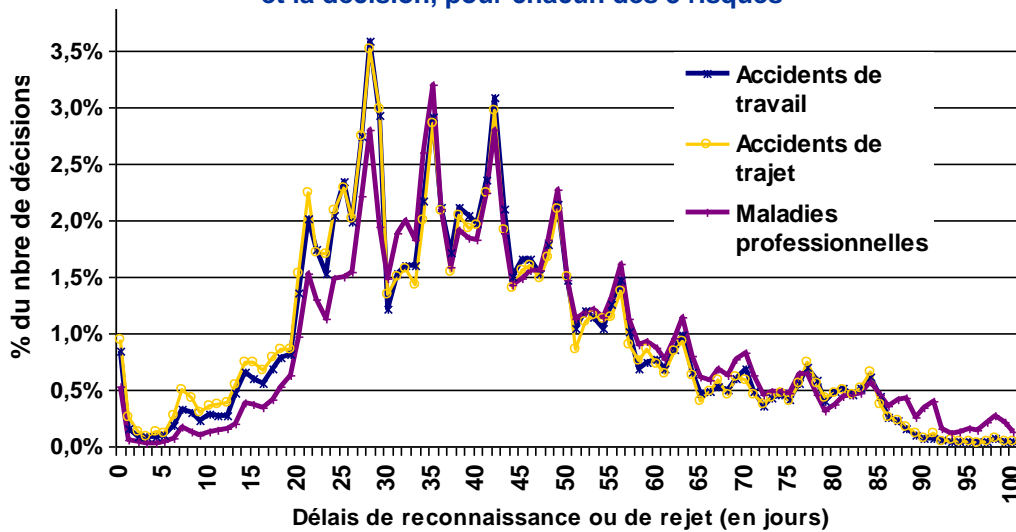



Figure 10 : distribution en % du nombre de décisions en fonction du délai entre la déclaration et la décision, pour chacun des 3 risques



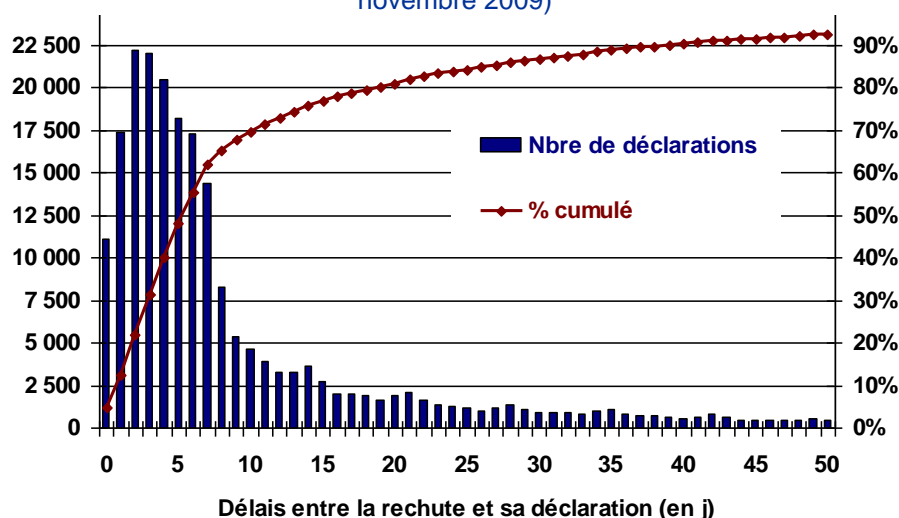
La Figure 10 —qui n'est autre que la Figure 9 décumulée—permet de distinguer des pics synchrones pour les trois risques, et plus particulièrement un pic à 28 jours, suivi de pics se répétant tous les 7 jours : on trouve vraisemblablement là la trace des pratiques organisationnelles des caisses qui aménagent des créneaux hebdomadaires pour traiter des dossiers qui supposent la mise en œuvre d'une expertise médico-administrative dédiée.

 CNAMTS / DRP	Etat statistique sur les rechutes consécutives aux sinistres AT-MP, reconnues par la branche	2010-212
		Page 13 / 14
		2010-09-01

En plus de ces statistiques sur les délais de décision, il est aussi utile de préciser qu'il existe un délai entre la rechute et la déclaration de la rechute. La Figure 11, qui en donne l'illustration, a été réalisée en considérant les déclarations associées aux décisions prises sur la période 2006 à novembre 2009.

Figure 11 : nombre de déclarations de rechutes et pourcentages cumulés du nombre de déclarations de rechute en fonction du délai entre la rechute et sa déclaration

(tous risques confondus – pour les déclarations associées aux décisions de la période 2006 à novembre 2009)



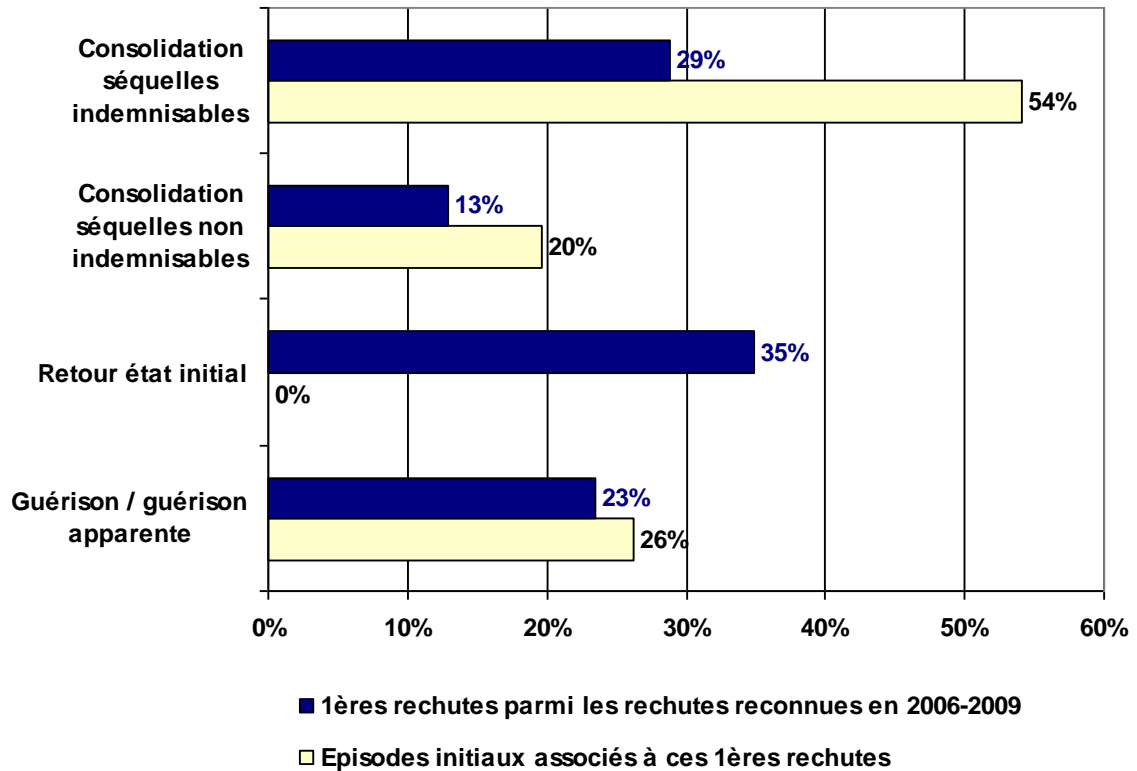
6 Décisions médicales finales relatives aux 1ères rechutes et aux sinistres qui en sont à l'origine

Ce paragraphe s'attache aux décisions médicales finales associées aux premières rechutes et aux épisodes initiaux qui en sont à l'origine.

Plus précisément, les résultats présentés en Figure 12 ont été produits en sélectionnant la première rechute pour un même sinistre, parmi les rechutes qui ont été reconnues sur la période 2006 à novembre 2009.

Les cas pour lesquels la nature de la DMF est inconnue pour l'épisode initial ou pour la 1^{ère} rechute ont été écartés, de même que les cas relativement rares (avis technique impossible, report de la décision à date fixée..), ces derniers représentant moins de 0,5% de l'ensemble.

Figure 12 : comparaison de la répartition des DMF associées aux 1ères rechutes reconnues par sinistre sur la période 2006 à nov. 2009 et de la répartition des épisodes initiaux associés



source : données ORPHEE du Datamart AT-MP en novembre 2009